

Membres en exercice:

Séance du 03 novembre 2022

15

Présents : 8

L'an deux mille vingt-deux et le trois novembre à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoqué le lundi 24 octobre 2022, s'est réuni sous la présidence de Philippe PUECH

Votants: 12

Sont présents: Philippe PUECH, Joelle SOLER, Géraldine DULARY, Jean-Philippe FISCHER, Franck THOMAS, David LATHAM, Céline OURLIAC, Stéphanie CARILLO EPOUSE MANUS

Représentés: Hugues DAUTHERIVES par Philippe PUECH, Marie-Charlotte FAVRELLE par Stéphanie MANUS, Aude GILABERT par Céline OURLIAC, Christine RAMON par Joëlle SOLER

Excuses:

Absents: Daniel BOUNIOL, Frédéric DAPOT, Patrick DAPOT

Secrétaire de séance: Jean-Philippe FISCHER

1° Examen et approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2022 : PV validé**2° Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe FISCHER****3) Finances : Monsieur Jean-Philippe FISCHER :****a) Délibération virement de crédit M49 (budget eau et assainissement :**

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	25.00	
6081	Fournitures non stockables (eau, énergie)	2000.00	
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	-2025.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	25.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		25.00
TOTAL :		25.00	25.00
TOTAL :		25.00	25.00

Ajustement des comptes pour régulariser certains articles : délibération validée

Voir DM M49 DE 048

b) Point sur les résultats financiers des deux budgets : M57 (budget général) M49 (Budget eau)

Petit focus sur les résultats avant le Compte Administratif :

Budget général M57 : section de fonctionnement : attente des dernières factures et des diverses attributions et compensations pour connaître le résultat final. Section d'investissement : après réception des subventions pour la réfection de l'église et de l'aire de jeux : excédent.

Budget Eau et assainissement M49 : section de fonctionnement : présente d'ores et déjà un résultat déficitaire pour l'exercice qui sera absorbé par le résultat excédentaire des années précédentes..

Monsieur Jean-Philippe FISCHER précise que ce déficit perdure depuis près de trois ans et que cet état de fait ne peut continuer. En conclusion, le budget eau est en équilibre relatif et une augmentation du prix de l'eau devra être envisagée.

4° Examen possibilité entrée de la Commune dans le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en méditerranée :

Monsieur DAUTHERIVES Hugues étant absent, Monsieur PUECH Philippe présente seul ce point :

Créé le 18 décembre 2003, le PNR est un territoire exceptionnel, reconnu nationalement pour ses paysages et sa biodiversité. Son équipe de professionnels et d'experts est chargée d'en préserver et d'en améliorer la qualité de vie en partenariat avec élus, habitants, partenaires.

Actuellement 22 communes / 70 000 ha / 70 000 habitants.

Le Conseil Municipal examine la fiche présentée détaillée sur le PNR et décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches pour adhérer à cette structure.

5° Présentation projet avec EPF (Etablissement public Foncier) : Monsieur le Maire :

En préambule, Monsieur PUECH précise que l'EPF intervient au titre de son décret de création et du code de l'urbanisme pour des projets de logement, de développement économique. L'EPF déploie son ingénierie en ayant une démarche d'acquisition active parallèlement à la définition du projet des collectivités. L'EPF a la capacité de "prendre le risque de l'urbanisme" et réaliser des acquisitions, sans conditions suspensives liées à la constructibilité notamment à un prix juste et maîtrisé.

Le Conseil Municipal examine ce point et, après en avoir délibéré, adopte à la majorité le projet de convention à intervenir pour la création de logements à loyer modéré en partenariat avec Habitat Audois et l'organisme cité ci-dessus.

Pour : 9 Contre : 3

6° Examen convention SYADEN (Syndicat Audois d'Energie :

Renforcement poste GARE : Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet fait par le SYADEN, ce projet comprend les travaux d'électrification mais aussi l'effacement des réseaux d'éclairage public et les infrastructures passives destinées à accueillir les réseaux de communications électroniques. Récapitulatif travaux :

TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE			
MONTANT DES TRAVAUX (TTC)	MONTANT DES TRAVAUX (HT)	PRISE EN CHARGE SYADEN	A LA CHARGE DE LA COLLECTIVITE
222 000 €	185 000 €	185 000 €	0 €

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC (HORS MATERIEL)

MONTANT ESTIMATIF DES TRAVAUX (TTC)	A LA CHARGE DE LA COLLECTIVITE (TTC)
16 200 €	16 200 €
	SUBVENTION VERSEE A LA COMMUNE PAR LE SYADEN (60% DU HT)
	8 100 €

IPCE

MONTANT ESTIMATIF DES TRAVAUX (TTC)	MONTANT ESTIMATIF DES TRAVAUX (HT)	A LA CHARGE DU SYADEN	A LA CHARGE DE LA COLLECTIVITE (20% DU HT)
44 400 €	37 000 €	29 600 €	7 400 €

Monsieur le Maire précise que ces tarifs sont fixés à la date de la signature de la convention. Ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction des aléas du marché.

Il convient donc de se prononcer sur l'opportunité de signer la convention avec le SYADEN et de leur confier la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition

Délibération N° 2022 DE 049

7° Devis colombarium :

Monsieur le Maire dépose sur le bureau deux devis pour la construction d'un colombarium qui sera construit au cimetière neuf :

- devis ETS JAMMES : 7 050.00 € HT 8 460.00 € TTC (20 places)

- devis SANCHEZ : 8 213.33 € HT 9 856.00 € TTC (18 places)

Le devis des ETS JAMMES est validé à l'unanimité.

8° Régularisations actes notariés :

a) Bail emphytéotique SCA les celliers du nouveau monde :

Voir délibération N° 2022_DE026 séance du 15.09.2022 : bail entre la commune et la SCA les celliers du nouveau monde : il était stipulé sur cet acte "qu'aucun loyer ne serait demandé", or il convient de rectifier : "le bail est consenti et accepté moyennant un loyer de UN EURO".

Validé à l'unanimité.

b) régularisation échange parcelle A 1899 GUILHEM André / Commune :

Il est précisé à l'assemblée qu'une bande de terrain d'environ 40m² appartenant à Mr André GUILHEM avait été cédée en 2008 à la commune sans aucun acte officiel. Il convient donc de régulariser par une cession à l'euro symbolique (arpentage et frais notariés à la charge de la commune).

Validé à l'unanimité. Délibération N° 2022_DE 052.

9° Révision loyer Madame LE CORRE Paulette 2ième étage ancienne gendarmerie :

Pour l'année 2021, ce loyer n'a pas été révisé, il convient donc de régulariser en fonction de l'indice de référence des loyers.

Soit loyer 2021 : 371.69 € loyer 2022 : 380.90 €

Validé à l'unanimité. Délibération N° 2022_DE_050.

10° Informations bibliothèque et site internet : Madame Géraldine DULARY :

a) Bibliothèque : il est évoqué la possibilité de créer un pôle bibliothèque enfants à la salle de motrice (école). De plus amples renseignements seront donnés ultérieurement.

b) Site internet : sa conception avance, des photos aériennes vont être prises pour l'agrémenter, les pistes de randonnées y seront incluses

11° Questions diverses : Budget participatif : éventuellement représentation du projet de réfection du beffroi.